

**Nos références :**

Division Assistance Technique Formation  
DRP/ATF/AEC/MG  
Contact : Martine Goliro  
Ligne directe : 03 80 70 51 07  
Messagerie : martine.goliro@cram-bfc.fr

**Objet : Campagne agents chimiques CMR**  
(Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques)

Dijon, le 25 juillet 2006

Monsieur le Directeur,

Face à la recrudescence des déclarations de cancers professionnels, la Direction des risques professionnels de la Cram Bourgogne et Franche Comté organise une campagne de repérage des agents CMR. Les produits concernés par cet inventaire sont ceux actuellement présents dans votre entreprise ainsi que ceux pouvant avoir été utilisés dans le passé et, à ce jour, supprimés ou substitués. Les produits CMR sont identifiables par l'étiquetage sur leur emballage ou par votre connaissance du caractère cancérigène de substances émises par certains procédés de travail (par exemple : les poussières de bois, les fumées de soudage, les rayonnements ionisants, l'amiante, les fibres céramiques réfractaires).

Pour vous aider dans cette démarche de repérage, nous mettons à votre disposition une plaquette d'information réalisée en partenariat avec la DRASS, la DRTEFP et la DRIRE. Vous pouvez aussi pour obtenir des indications complémentaires télécharger sur le site de la Cram [www.cram-bfc.fr](http://www.cram-bfc.fr) « rubrique : risques professionnels » la brochure « *Prévenir les risques Cancérogènes, Mutagènes, toxiques pour la Reproduction* ».

Dans le cadre de cette action régionale concernant plus de 10 000 entreprises, nous vous demandons de remplir les deux formulaires (téléchargeables sur le site de la Cram) ci-joints et de nous les retourner :

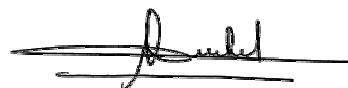
- Par voie postale : Cram Bourgogne et Franche-Comté  
Direction des risques professionnels – Mme M. Goliro  
21044 DIJON CEDEX
- Par messagerie : [martine.goliro@cram-bfc.fr](mailto:martine.goliro@cram-bfc.fr)

Le contrôleur de la Cram qui suit votre entreprise ou Martine Goliro, ingénieur chimiste conseil, restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Nous vous invitons à prendre contact avec votre médecin du travail qui peut vous apporter des conseils en la matière.

Nous vous remercions de bien vouloir **nous répondre dans un délai de 3 mois** pour nous permettre d'exploiter le plus efficacement possible l'ensemble des données.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre parfaite considération.

L'ingénieur conseil en chef,  
Marc Duchet



PJ : 3 (questionnaire CMR – inventaire CMR – brochure)